

**En 2024-2025, 3 millions d'étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France, une hausse de 1,4% par rapport à l'année précédente. La hausse des effectifs étudiants est plus importante dans les établissements du secteur public que dans le secteur privé. Ce dernier accueille plus d'un étudiant sur quatre de l'enseignement supérieur. Près d'un étudiant sur cinq suit une formation en apprentissage et l'Île-de-France est la région qui accueille le plus d'étudiants en France.**

**Cette année est caractérisée par une hausse des effectifs dans les classes préparatoires aux grandes écoles comme en 2023-2024, ainsi que par une progression des inscriptions dans les écoles de commerce, de gestion et de vente. À l'inverse, les sections de techniciens supérieurs et les formations assimilées enregistrent une diminution de leurs effectifs, en particulier dans les parcours en apprentissage, une évolution inédite depuis dix ans.**

## Les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en 2024-2025

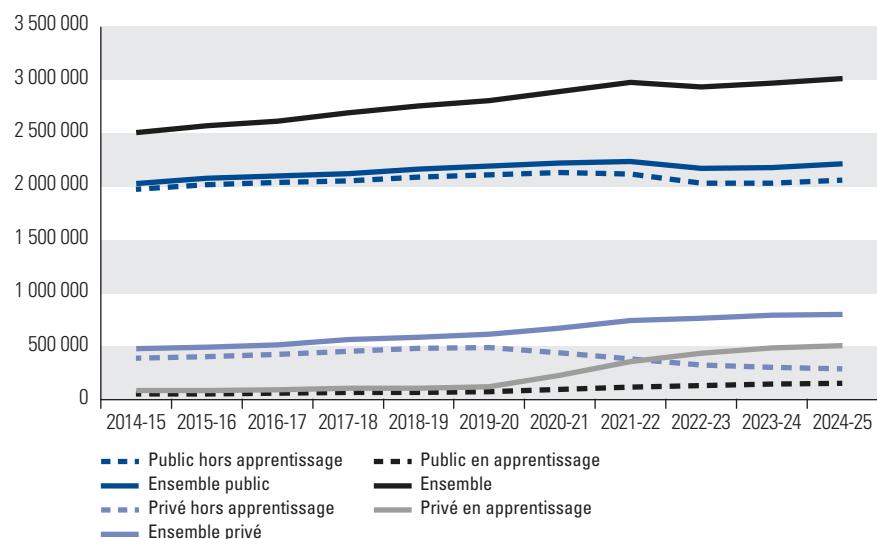
En 2024-2025, 3 012 800 inscriptions sont recensées dans l'enseignement supérieur en France, hors inscriptions simultanées en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). L'effectif étudiant progresse pour la deuxième année consécutive, avec une hausse de 1,4% par rapport aux 2 971 700 inscriptions de l'année 2023-2024, soit + 41 100 étudiants (*graphique 1*).

Durant les cinq dernières années, le nombre d'inscrits a augmenté de 205 800 étudiants, correspondant à une hausse cumulée de 7,3% (+ 1,5% en évolution moyenne annuelle). Cette progression est inférieure à celle observée sur les cinq années précédentes (période 2014-2019),

qui s'élevait à 11,9% (+ 2,4% en évolution annuelle moyenne), avec 299 200 inscrits supplémentaires. La seule évolution de la taille des générations, à taux de scolarisation constant (appelé « effet démographique »), entraîne une augmentation de 63 000 étudiants inscrits en 2024-25 par rapport à l'année 2019-2020 (soit 30,6% de l'augmentation globale sur la période). L'augmentation des effectifs sur cinq ans s'explique donc également à 69,4% par un « effet scolarisation » (+ 142 800 étudiants) (*lencadré Méthodologie*).

À la rentrée 2024, un étudiant sur cinq suit une formation en apprentissage (21,8%), soit trois fois plus qu'il y a cinq ans (7,3%).

**GRAPHIQUE 1 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et l'apprentissage depuis 2014 hors inscriptions simultanées licence-CPGE**



Champ : France.

Source : SIES-MESRE / Système d'information SISE, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA de la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Sur dix ans, le nombre d'apprentis dans l'enseignement supérieur a été multiplié par 4,7. La population étudiante française est jeune : la moitié a 21 ans ou moins, et l'âge moyen s'établit à 22,2 ans. Les étudiants sont légèrement plus jeunes que les étudiantes (21,9 ans contre 22,3 ans). La jeunesse de la population étudiante s'explique par une transition courte entre les études secondaires et supérieures : la majorité des élèves poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur juste après l'obtention du baccalauréat (78,8 %).

### Un étudiant sur quatre est inscrit dans un établissement privé, un effectif en hausse depuis plus de dix ans

En 2024-2025, les effectifs de l'enseignement supérieur public augmentent de 1,5 %, une progression plus importante que celle observée en 2023-2024 (+0,5 %). Dans le secteur privé, la hausse est de 1,1 %, une progression moins marquée que celle du secteur public ou que celle observée dans le secteur privé l'année dernière (+3,0 %). Néanmoins, depuis 2014, le secteur privé connaît une augmentation annuelle moyenne des effectifs étudiants plus importante que le secteur public, avec +6,7 % en moyenne par an contre +0,9 % pour le secteur public.

Les établissements privés accueillent 799 700 étudiants en 2024-2025, soit 26,5 % de l'ensemble des effectifs étudiants dans le supérieur. Après avoir progressé de 4,6 points depuis 2019 et de 7,5 points depuis 2014, cette proportion est stable sur un an (*graphique 2*). Cette stabilisation intervient alors que l'effectif total du privé stagne : la baisse des étudiants hors apprentissage y est compensée par une hausse des effectifs en apprentissage.

Depuis 2019, l'augmentation de la part du privé a été portée par celle de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, en lien avec l'accroissement de son financement par des aides publiques. En 2014, 17,8 % des étudiants du privé étaient apprentis ; ils étaient 20,4 % en 2019, 61,6 % en 2023 et 63,2 % en 2024. Ce ralentissement de la progression des effectifs en apprentissage peut être rapproché de l'évolution récente des niveaux de prise en charge de l'apprentissage, qui ne progressent plus, voire sont

réduits depuis juillet 2025 pour certaines formations du supérieur.

Dans le secteur public, la part des apprentis reste plus faible mais progresse également, passant de 2,6 % en 2014 à 3,6 % en 2019, puis à 6,8 % en 2023 et 6,9 % en 2024. En cinq ans, le nombre d'étudiants apprentis a été multiplié par 4,0 dans le privé et il ne l'a été que par 2,0 dans le public.

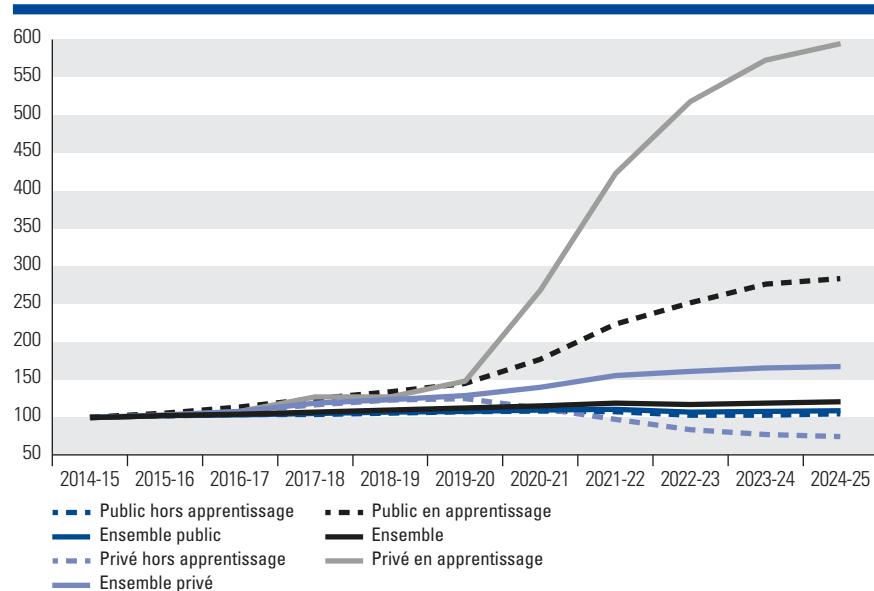
La structuration historique de l'offre de formation en France contribue à une répartition différenciée des étudiants entre les secteurs public et privé (*annexe 1*). La quasi-totalité des étudiants inscrits en écoles de commerce, de gestion ou de vente relèvent du secteur privé (99,7 %). Ce même secteur accueille également près de huit étudiants sur dix dans les écoles d'Art (77,9 %). À

l'inverse, deux tiers des étudiants des formations d'ingénieurs étudient dans le secteur public (66,0 %) et la très grande majorité des étudiants inscrits en cursus LMD sont dans le secteur public (96,8 %).

### Près d'un étudiant sur deux est inscrit dans une université, un effectif en légère hausse

Depuis 2020, de grands ensembles universitaires (Établissements publics expérimentaux et Grands établissements) ont été créés ou modifiés, intégrant d'autres établissements d'enseignement supérieur (*encadré Sources, champ et définitions*). En 2024-2025, 1 706 400 inscriptions étudiantes sont dénombrées sur ce périmètre

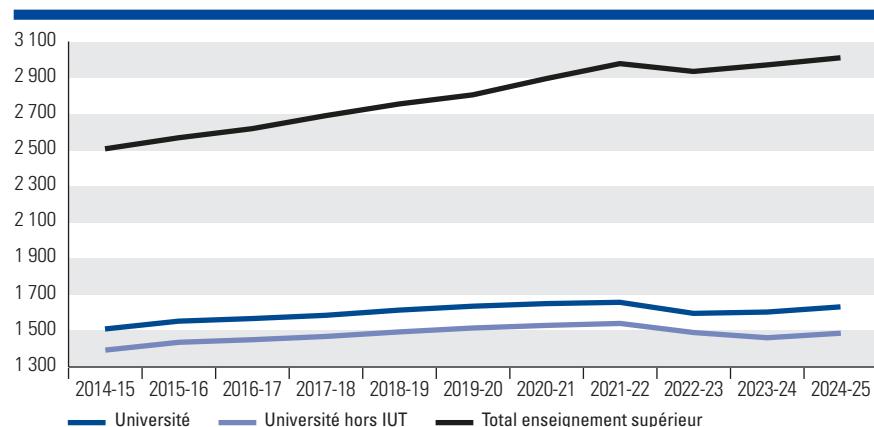
**GRAPHIQUE 2 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et l'apprentissage depuis 2014, base 100 en 2014 hors inscriptions simultanées Licence-CPGE**



Champ : France.

Source : SIES-MESRE / Système d'information SISE, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA de la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

**GRAPHIQUE 3 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur et de l'université (en milliers) hors inscriptions simultanées licence-CPGE**



Champ : France.

Source : SIES-MESRE / Système d'information SISE, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA de la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

élargi. Sur le périmètre universitaire strict (c'est-à-dire hors établissements membres ou composantes des grands ensembles), le nombre d'étudiants inscrits s'établit à 1 631 500, en hausse de 1,6 % par rapport à 2023-2024, soit +26 500 étudiants (*graphique 3*). Dans la suite, le terme « université » désigne exclusivement le périmètre strict et les effectifs associés excluent les inscriptions simultanées en CPGE.

La progression des effectifs universitaires en 2024 prolonge la reprise amorcée en 2023, après les baisses observées en 2021 et 2022. Elle se rapproche de la dynamique constatée entre 2013 et 2019, période durant laquelle les effectifs universitaires augmentaient en moyenne de 2,0 % par an. La hausse de cette rentrée résulte principalement de l'augmentation du nombre de néobacheliers et de l'allongement de la durée des études au sein des instituts universitaires de technologie (IUT). La création de la troisième année du bachelor universitaire de technologie (BUT) à la rentrée 2023 a en effet entraîné une augmentation mécanique du nombre d'étudiants en IUT : leur parcours de formation s'allonge d'une année, ce qui retarde la poursuite ou l'achèvement de leur formation. La rentrée 2024 marque la première année de stabilisation complète du cursus.

En 2024-2025, 321 900 nouveaux entrants sont inscrits à l'université. Cet effectif est en progression de 2,7 % par rapport à la rentrée précédente. Il s'agit de la deuxième année consécutive de hausse, après deux années de baisse enregistrées aux rentrées 2020 et 2021 (-2,8 % et -3,5 %, respectivement). À la rentrée 2024, sept nouveaux entrants sur dix s'inscrivent en licence, y compris en licence accès santé (LAS).

La hausse des inscrits à l'université se traduit par une augmentation du nombre d'étudiants dans les cursus de licence (+1,2 %) et de master (+2,4 %), tandis que les inscriptions en doctorat connaissent un léger recul (-0,3 %). Ces évolutions s'expliquent aussi en partie par la dynamique démographique étudiante : la hausse des néobacheliers pour le cursus de licence, la taille plus importante des cohortes nées au début des années 2000 pour le cursus de master, ainsi que la baisse du nombre d'étudiants inscrits en master à la rentrée 2022 (-2,2 %) pour le cursus doctorat.

En cursus licence, le nombre d'étudiants préparant un BUT augmente de 1,7 % ; en

parallèle, les inscriptions continuent de diminuer en licence professionnelle (-4,7 %). La création de la troisième année en BUT entraîne une diminution mécanique des inscrits en licence professionnelle, qui était jusque-là la formation la plus suivie après l'obtention d'un diplôme universitaire de technologie (DUT).

À la rentrée 2024, les effectifs étudiants du cursus licence augmentent de 1,2 % dans les disciplines universitaires hors santé, après une stagnation en 2023 (-0,3 %) et une forte baisse en 2022 (-4,5 %). Par discipline, les effectifs progressent nettement en droit et sciences politiques (+4,3 %), et plus modérément en économie, gestion et administration économique et sociale (AES) (+1,9 %) ainsi qu'en sciences (+0,9 %). Les effectifs demeurent stables en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS, +0,3 %) ainsi qu'en arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales (SHS) (-0,1 %, *annexe 2*).

Concernant les disciplines de santé à l'université, hors LAS, les effectifs étudiants sont en hausse de 3,7 % par rapport à la rentrée 2023. Cette progression s'inscrit dans la continuité de la dynamique observée au cours des deux dernières années (+3,8 % en 2022 et +4,5 % en 2023). La hausse est particulièrement marquée dans les filières de médecine et d'odontologie (+4,3 %) et dans une moindre mesure dans les études de pharmacie (+2,8 %). Les inscriptions en

parcours d'accès spécifique santé (PASS) enregistrent également une légère progression (+1,0 %).

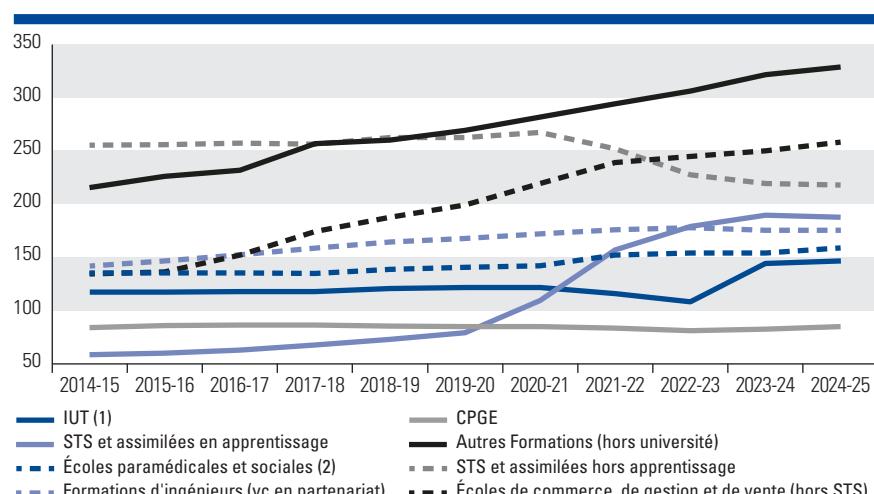
Depuis la rentrée 2020, pour préparer les concours de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK), les étudiants peuvent s'inscrire soit en PASS, soit en LAS. Ces dernières permettent de suivre une discipline générale complétée par une discipline de santé. La PASS ne permet pas le redoublement (mais il est possible de se réorienter en LAS), tandis qu'en LAS, un redoublement entraîne l'abandon de la discipline de santé.

En 2024-2025, le nombre d'étudiants inscrits en LAS est stable par rapport à l'année précédente (+0,4 %). Cette stabilisation intervient après deux années de forte progression (+11,8 % en 2023 et +20,7 % en 2022), principalement liée à la poursuite d'études d'étudiants issus de PASS non admis en MMOPK les années précédentes, mais ayant obtenu des résultats suffisants pour intégrer la deuxième année de LAS.

## Des effectifs stables dans les formations d'ingénieurs en lien avec la stabilisation du parcours de formation en IUT

En 2024-2025, l'effectif d'étudiants inscrits dans une formation d'ingénieur est similaire à celui de l'année dernière (*graphique 4*). Cette stabilité recouvre toutefois

**GRAPHIQUE 4 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur, détail des filières de 2014 à 2024**  
(en milliers) hors inscriptions simultanées licence-CPGE



1. Les effectifs excluent ceux de l'IUT de Tarbes, qui est rattaché à l'université technologique de Tarbes, laquelle ne bénéficie pas du statut juridique d'université au sens strict. Les années 2021, 2022 et 2023 ont été perturbées par la mise en place des BUT avec l'ajout d'une 3<sup>e</sup> année de formation effective en 2023.

2. Données provisoires en 2024-2025 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2023-2024 pour les enquêtes « santé » et « social »).

Champ : France.

Source : SIES-MESRE / Système d'information SISE, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA de la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

des évolutions contrastées : les inscriptions diminuent dans les formations d'ingénieurs à l'université (-2,8 %), tandis qu'elles progressent légèrement dans celles dispensées hors université (+0,6 %).

Sur les dix dernières années, les effectifs d'étudiants en formation d'ingénieur ont augmenté de 23,9 %. Cette croissance a été particulièrement soutenue entre 2014 et 2018 (+3,8 % par an en moyenne), puis plus modérée entre 2019 et 2022 (+2,0 % par an en moyenne). À la rentrée 2023, les effectifs enregistrent un léger repli (-1,3 %) et se stabilisent cette année. Néanmoins, le nombre de nouveaux entrants en première année de formation d'ingénieur est en hausse (+6,3 % par rapport à 2023).

Ces évolutions récentes en formation d'ingénieur s'expliquent principalement par la mise en place du BUT. Instauré à la rentrée 2021, ce nouveau diplôme en trois ans (au lieu de deux ans pour le DUT) a modifié les parcours d'accès aux écoles d'ingénieur, en réduisant le flux d'admission en école d'ingénieur post-DUT.

En 2024-2025, près d'un étudiant sur deux (50,7 %) en formation d'ingénieur est inscrit dans un établissement placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), soit une baisse de 2,3 points par rapport à la rentrée 2019 (*annexe 3*). Cela résulte de la diminution des effectifs étudiants inscrits dans les formations d'ingénieur à l'université (-2,1 points par rapport à 2019). Les effectifs étudiants sont restés stables dans les autres écoles d'ingénieurs relevant du MESRE, ce qui ne permet pas de compenser ce recul. Hors périmètre universitaire, le secteur privé accueille près d'un étudiant sur quatre en formation d'ingénieur et voit ses effectifs légèrement progresser par rapport à l'année précédente (+1,4 %).

### Baisse des effectifs étudiants en STS, y compris dans les formations en apprentissage, après une décennie de forte hausse

En 2024-2025, 405 200 étudiants sont inscrits en section de techniciens supérieurs (STS) et formations assimilées, soit une baisse de 1,0 % par rapport à la rentrée 2023. Cette diminution concerne à la fois

les formations hors apprentissage (-0,8 %) et, pour la première fois depuis neuf ans, les formations en apprentissage (-1,2 %).

Sur dix ans, les effectifs étudiant en STS et formations assimilées ont augmenté de 29,1 %. Cette croissance s'explique par la forte progression de l'apprentissage, dont les effectifs ont crû de 219,9 %, tandis que ceux des formations hors apprentissage ont reculé de 14,7 %.

À la rentrée 2014, moins d'un étudiant sur cinq inscrits en STS et formations assimilées suit une formation en apprentissage (18,7 %); dix ans plus tard, près de la moitié d'entre eux sont dans cette situation (46,3 %). En lien avec les évolutions du cadre juridique liées à l'apprentissage, à partir de la rentrée 2020, les effectifs en apprentissage en STS et formations assimilées augmentent fortement en deux ans : +38,2 % en 2020 et +43,2 % en 2021 avant de ralentir à partir de la rentrée 2022 (+14,1 %; puis +6,1 % à la rentrée 2023). La baisse des effectifs en apprentissage en STS et formations assimilées observée pour la première fois à la rentrée 2024 pourrait être liée aux récentes évolutions à la baisse des aides publiques finançant l'apprentissage.

En 2024-2025, près d'un quart des étudiants inscrits en STS et formations assimilées suivent une formation relevant des spécialités de la production (23,3 %), tandis que sept étudiants sur dix sont inscrits dans une spécialité des services (69,7 %).

Un étudiant sur deux (51,1 %) en STS et formations assimilées est inscrit dans un établissement relevant du secteur privé. Cette proportion atteint huit étudiants sur dix (79,2 %) parmi les apprentis, contre trois sur dix (27,0 %) parmi les étudiants hors apprentissage. La part du secteur privé dans les formations hors apprentissage en STS et formations assimilées diminue régulièrement depuis plus de dix ans : depuis la rentrée 2014, elle a reculé de 6 points. À l'inverse, la part du secteur privé dans les formations en apprentissage a progressé sur la même période, gagnant 10,1 points depuis 2014.

Au niveau disciplinaire, en 2024-2025, le secteur privé est près de deux fois plus présent dans les formations des spécialités de services (59,2 %) que dans celles des spécialités de la production (33,5 %). Sur les dix dernières années, le secteur privé a

davantage investi les spécialités de services (+14,2 points) que celles de la production (+5,8 points).

À la rentrée 2024, 174 200 nouveaux entrants sont recensés en STS et formations assimilées, soit une baisse de 1,7 % par rapport à l'année précédente. Plus d'un tiers d'entre eux (34,6 %) suivent leur formation en apprentissage, une proportion légèrement inférieure à celle observée en 2023 (-0,6 point).

Les bacheliers professionnels et technologiques représentent la grande majorité des nouveaux entrants en STS et formations assimilées, respectivement 38,2 % et 30,2 %. Par rapport à l'année dernière, ces étudiants sont proportionnellement plus nombreux (+1,2 point). Pour la quatrième année consécutive, les bacheliers professionnels sont plus nombreux que les bacheliers technologiques parmi les nouveaux inscrits. Les bacheliers généraux représentent 17,2 % des effectifs dans les formations hors apprentissage, contre 22,8 % dans les formations en apprentissage. En dix ans, leur part est restée stable dans les formations hors apprentissage (18,1 % à la rentrée 2014), tandis qu'elle a presque doublé dans les formations en apprentissage (12,8 % à la rentrée 2014).

### Des effectifs en hausse dans les écoles de commerce, gestion et vente, ainsi que dans les CPGE

En 2024-2025, les effectifs étudiants poursuivent leur hausse dans les écoles de commerce, de gestion et de vente (+3,1 % en un an). La quasi-totalité de ces écoles relève du secteur privé et forme 258 100 étudiants, dont 42,2 % sont en apprentissage. Cette progression s'inscrit dans une tendance de plus long terme : les effectifs étudiants augmentent de façon continue depuis deux décennies. Sur les dix dernières années, le nombre d'étudiants inscrits dans ces établissements a doublé (+103,3 %).

En 2024-2025, six étudiants sur dix inscrits dans une école de commerce, de gestion ou de vente préparent un diplôme visé par le MESRE (61,3 %). Les autres suivent une formation conduisant à d'autres types de reconnaissance (diplôme d'établissement, certificat d'école, titre inscrit au RNCP, etc.).

Sur ces dix dernières années, le nombre d'étudiants inscrits dans une école de commerce et proposant au moins un diplôme visé par le MESRE a augmenté de 74,4 %.

À la rentrée 2024, 86 900 étudiants sont inscrits en CPGE. Les effectifs d'étudiants inscrits en CPGE poursuivent leur hausse pour la deuxième année consécutive (+5,5 %), après deux années de baisse successives. Sur les dix dernières années, les effectifs étudiants en CPGE ont progressé de 3,4 %, évolution principalement portée par la reprise amorcée à la rentrée 2023. Entre 2014 et 2021, les effectifs étudiants en CPGE sont globalement stables (-0,8 %), avant de diminuer en 2022 (-2,6 %) puis d'augmenter à partir de 2023 (+1,5 %).

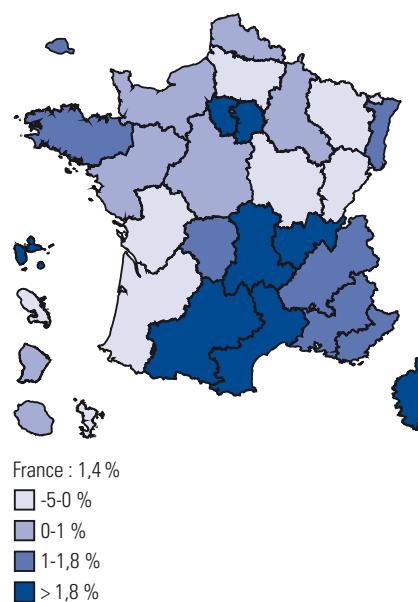
La filière économique et commerciale est celle qui enregistre la plus forte hausse du nombre d'inscrits (+8,3 %), suivie par la filière scientifique (+5,5 %) puis la filière littéraire (+1,8 %). Au total, six étudiants sur dix (62,1 %) suivent une filière scientifique, près d'un sur quatre (22,8 %) une filière économique et commerciale, et 15,0 % sont inscrits en filière littéraire. Depuis dix ans, la répartition selon les filières est sensiblement inchangée.

Le secteur public assure la formation de près de 85 % des étudiants inscrits en CPGE, une proportion qui reste également stable d'année en année.

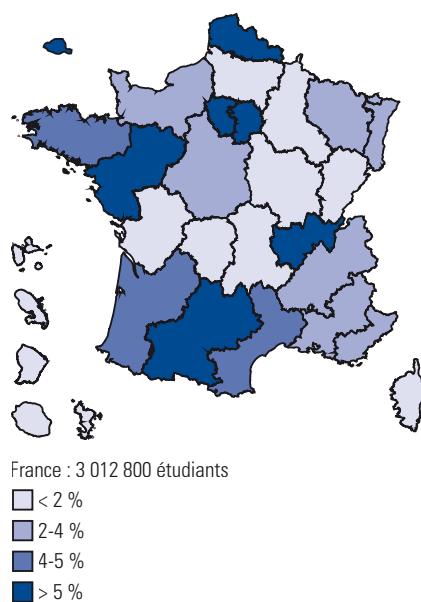
## Des dynamiques académiques contrastées

À la rentrée 2024, les effectifs étudiants varient d'une académie à l'autre : ils augmentent dans plus de la moitié d'entre elles (18 académies sur 30), sont stables dans 7 académies et diminuent dans les 5 autres (*annexe 4*). Par rapport à la rentrée 2023, les académies de Corse et de Créteil enregistrent les plus fortes hausses d'effectifs étudiants, avec des progressions respectives de +2,5 % et +4,2 %. À l'inverse, les académies de Martinique et de Nancy-Metz connaissent les baisses les plus marquées, de -1,4 % et -1,7 % respectivement (*carte 1*). En 2024-2025, plus d'un étudiant sur quatre est inscrits dans un établissement en Île-de-France (27,5 %), alors que la région regroupe 18,1 % de la population française. Hors Île-de-France, les académies accueillant le plus d'étudiants sont celles de Lyon, Lille,

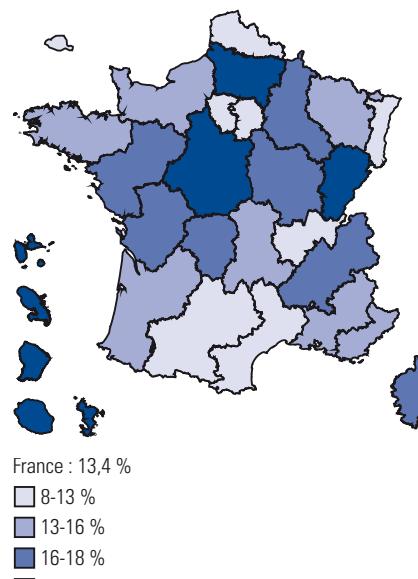
**CARTE 1 - Évolution des effectifs étudiants entre 2023 et 2024**



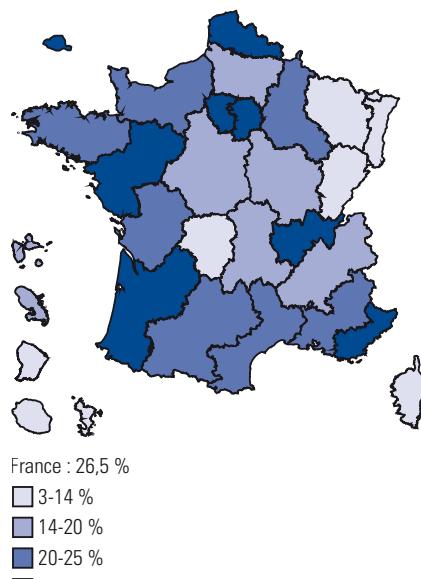
**CARTE 2 - Répartition des étudiants en 2024 (%)**



**CARTE 3 - Part des étudiants en STS et formations assimilées en 2024**



**CARTE 4 - Part des étudiants en dans l'enseignement privé en 2024**



NB : Le territoire en haut à gauche correspond au zoom sur l'académie de Paris.

Source : SIES-MESRE / Système d'information SISE, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA de la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Nantes, Toulouse, Rennes et Bordeaux, qui accueillent, à elles six, un tiers des effectifs étudiants (34,0 %), une population légèrement supérieure à leur poids démographiques (31,7 %). Les huit plus petites académies de France métropolitaine sont celles de Corse, Limoges, Besançon, Reims, Dijon, Clermont-Ferrand, Amiens et Poitiers. Elles accueillent chacune moins de 2 % des effectifs étudiants, pour un total de 10,6 % des effectifs totaux, alors que 15,1 % de la population française y réside (*carte 2*). 13,4 % des étudiants sont inscrits dans un

établissement situé dans l'académie de Paris, contre 3,0 % des résidents en France, c'est la première académie de France en termes d'effectifs étudiant accueillis.

À la rentrée 2024, 8,5 % des étudiants parisiens sont inscrits en BUT ou en STS et formations assimilées, et 43,3 % à l'université, contre respectivement 18,3 % et 54,2 % au niveau national. Cette plus faible proportion d'inscrits à l'université s'observe également dans les académies de Versailles, Nantes et Lyon et s'explique par l'abondance d'autres types d'établissements d'enseignement

supérieur sur ces territoires. À l'inverse, les académies de Corse et de Strasbourg se distinguent par une forte présence universitaire, avec sept étudiants sur dix inscrits à l'université. Entre les rentrées 2023 et 2024, le poids de l'université recule dans près de la moitié des académies (13 sur 30).

Les académies de Lille, Nice, Lyon, Bordeaux, Paris, Reims et Versailles inscrivent chacune plus de 10 % de leurs étudiants en écoles de commerce, de gestion et de vente. L'académie de Versailles se distingue particulièrement, avec 17,6 % d'étudiants inscrits dans ces établissements, soit plus du double de la moyenne nationale (8,6 %).

Dans les académies de Grenoble, Besançon, d'Amiens et d'Orléans-Tours, la part des étudiants inscrits en STS et formations assimilées est élevée : elle est supérieure à 17,5 %, contre 13,4 % en moyenne au niveau national. Dans l'académie d'Amiens, cette proportion atteint près d'un étudiant sur cinq, ce qui en fait l'une des académies les plus orientées vers ce type de formation en France métropolitaine (*carte 3*).

La part des étudiants en formation d'ingénieur hors université est près de deux fois plus importante dans les académies de Toulouse, d'Amiens ou de Créteil qu'au niveau national. À Créteil, un étudiant sur dix est

inscrit dans ces formations (9,7 %) contre un sur vingt au niveau national (4,8 %). Dans les DROM, l'offre de formations s'écarte de celle proposée en France métropolitaine : les étudiants sont principalement inscrits dans les universités ou en STS et formations assimilées (respectivement 60,5 % et 26,2 %). Les formations d'ingénieur et les écoles de commerce y sont quasiment absentes.

La part d'étudiant inscrits dans un établissement privé est faible à Mayotte et en Corse (respectivement 2,8 % et 8,6 % des étudiants concernés), tandis qu'elle représente près du tiers des effectifs étudiants dans les académies de Lille, de Versailles, de Lyon, de Paris et de Nantes (*carte 4*).

## Une majorité d'étudiantes avec des orientations différencierées

En 2024-2025, les femmes représentent 56,1 % des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur, une part en légère hausse sur cinq ans (+1 point; *graphique 5*). Cette proportion contraste sensiblement avec celle observée chez les néo-bacheliers, dont 53,4 % sont des femmes (+0,5 point en cinq ans), traduisant des taux de poursuites

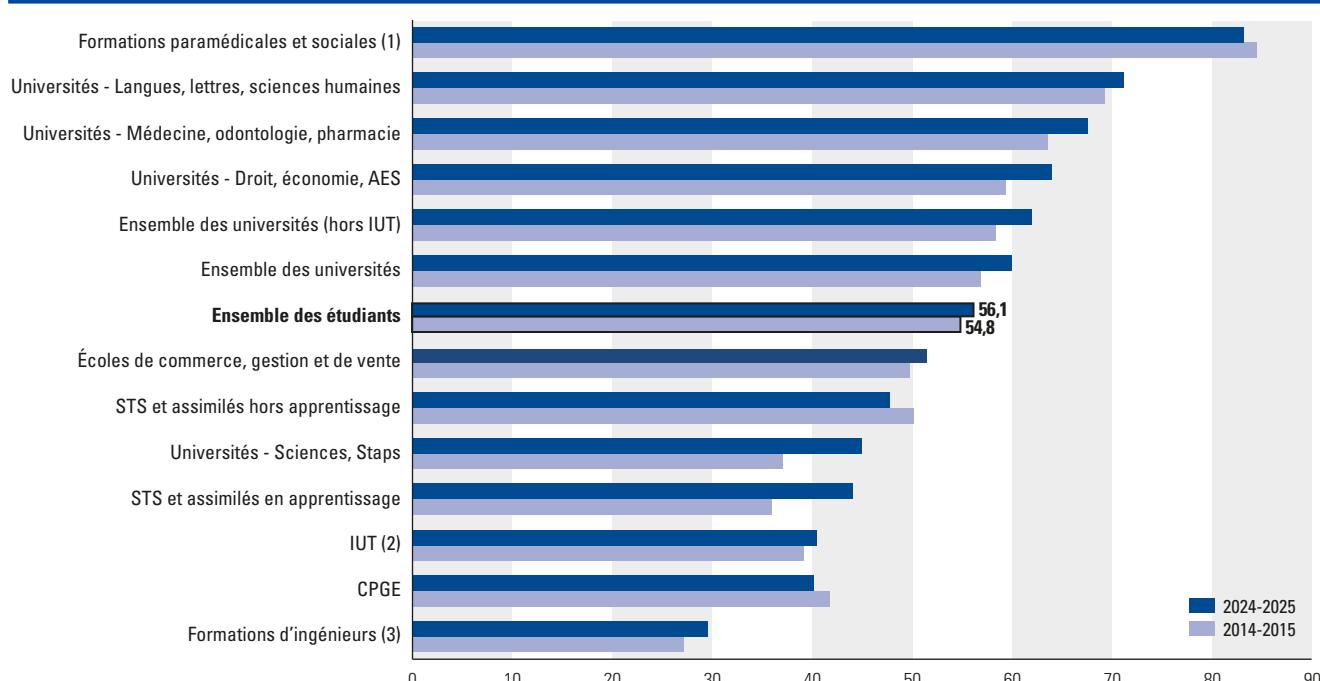
différenciés et une durée moyenne d'étude dans l'enseignement supérieur plus longue pour les femmes que pour leurs homologues masculins.

Depuis 1980, le nombre d'étudiantes est supérieur au nombre d'étudiants en France. Depuis dix ans, cette part progresse plus nettement à l'université que dans l'ensemble des effectifs étudiants (respectivement +3,0 et +1,3 points). À l'université, hors IUT, la part d'étudiante a augmenté de 3,6 points en dix ans.

La part des femmes varie selon le type d'études. Elles sont majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (83,2 %), et minoritaires en IUT (40,5 %), en CPGE (40,2 %) ou dans les formations d'ingénieurs (29,6 %).

Ces disparités se retrouvent à l'université, où les femmes représentent 60,0 % de la population étudiante en 2024 mais dans des proportions variant selon les disciplines. Elles sont majoritaires en « langues, lettres et SHS » ainsi qu'en « médecine, odontologie et pharmacie » (respectivement 71,2 % et 67,6 % des inscrits). En revanche, elles sont minoritaires en « sciences, STAPS » (45,0 %), bien que ce soit dans ces disciplines que leur part a le plus augmenté au cours de ces dix dernières années (+8,0 points).

**GRAPHIQUE 5 - Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur (en %)**



1. Les dernières données disponibles portent sur 2023-2024.

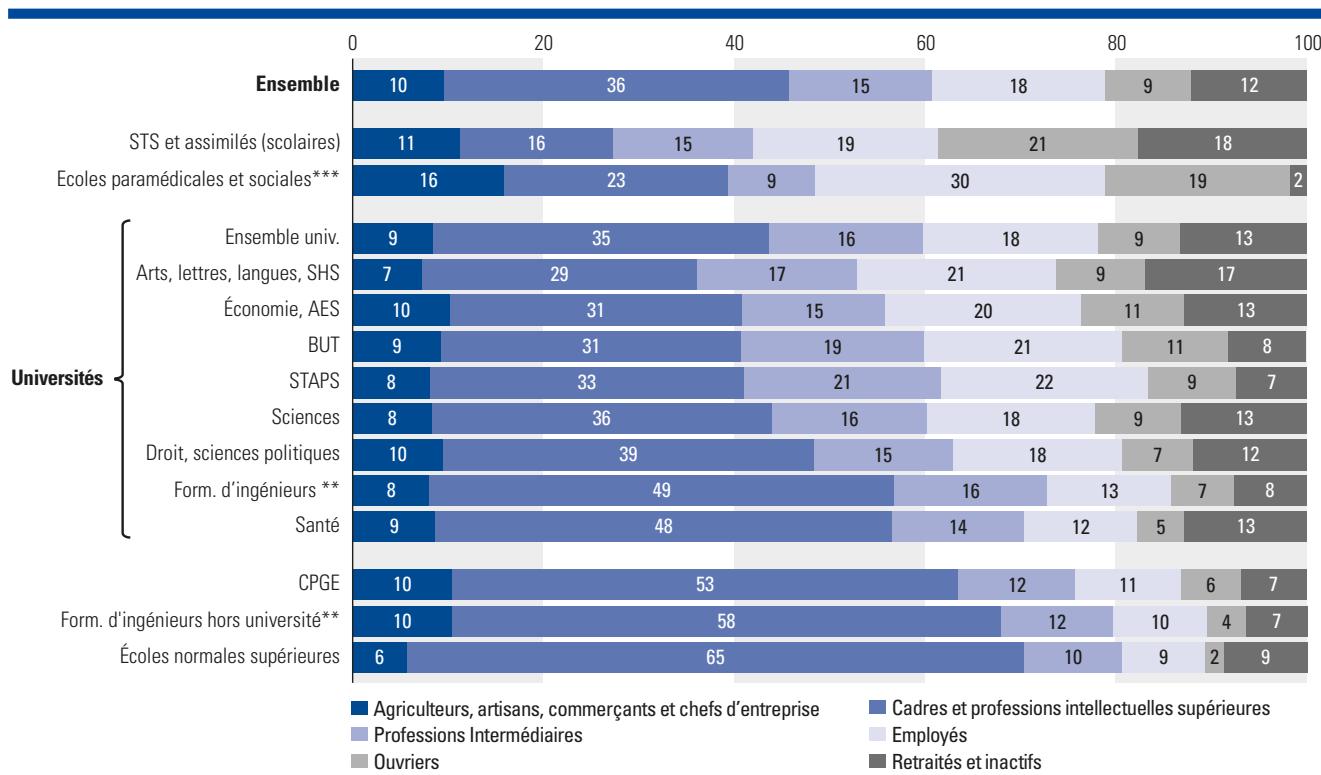
2. Les effectifs excluent ceux de l'IUT de Tarbes, qui est rattaché à l'université technologique de Tarbes, laquelle ne bénéficie pas du statut juridique d'université au sens strict.

3. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

Champ : France.

Source : SIES-MESRE / Système d'information SISE, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA de la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

**GRAPHIQUE 6 - Origine sociale\* des étudiants français en 2024-2025 (en %)**



\* Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 16 % d'entre eux

\*\* L'origine des étudiants n'est pas renseignée pour moins de 15 % des étudiants dans toutes les filières sauf pour les STS en apprentissage (53 %), les écoles de commerce, gestion et comptabilité (35 %) et les écoles artistiques ou de journalisme (40 %), non représentées.

\*\*\* Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

\*\*\*\* Données 2023-2024 pour les formations paramédicales et sociales.

Champ : France.

Source : SIES-MESRE / Système d'information SISE, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA de la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Globalement, en dix ans, la part des étudiantes dans l'enseignement supérieur a plus augmenté dans les STS et formations assimilées en apprentissage (+8,1 points) et dans les formations d'ingénieurs (+2,4 points), tandis qu'elle a diminuée dans les STS et formations assimilées hors apprentissage (-2,4 points), en CPGE (-1,7 points) et dans les formations paramédicales ou sociales (-1,3 points). La composition de la population étudiante des écoles de commerce, de gestion et de vente est globalement paritaire.

## Quatre fois plus d'étudiants avec un parent cadre dans les écoles normales supérieures que dans les STS et formations assimilées hors apprentissage<sup>1</sup>

La répartition par origine sociale des étudiants de nationalité française évolue peu dans le temps (*l'encladré Sources, champ et définitions*).

1. La catégorie socioprofessionnelle des parents des étudiants en apprentissage en STS et formations assimilées n'est pas assez bien renseignée pour être distinguée en tant que telle.

Les étudiants issus des catégories sociales les plus favorisées sont nettement plus nombreux que ceux d'origine sociale plus modeste : à la rentrée 2024, les étudiants de parents « cadres et professions intellectuelles supérieures » (36,1 %) sont quatre fois plus nombreux que ceux de parents ouvriers (9,1 % ; *graphique 6*).

La composition sociale des étudiants varie fortement selon le type de formation préparée : les étudiants avec des parents cadres sont majoritaires dans les effectifs en écoles de commerce, de gestion et de vente (50,2 %), en CPGE (53,1 %), dans les écoles d'ingénieur hors université (57,5 %) ou dans les écoles normales supérieurs (64,7 %). À l'inverse, les étudiants dont les parents sont ouvriers y sont très minoritaires, en ne représentant, respectivement, que 2,9 %, 6,3 %, 4,1 % et 1,9 % des effectifs. Ces derniers sont davantage inscrits dans les formations paramédicales ou sociales (19,3 %) et dans les STS et formations assimilées hors apprentissage (21,1 %).

L'université reflète la structure sociale de la population étudiante française, mais de façon contrastée selon le cursus, la filière

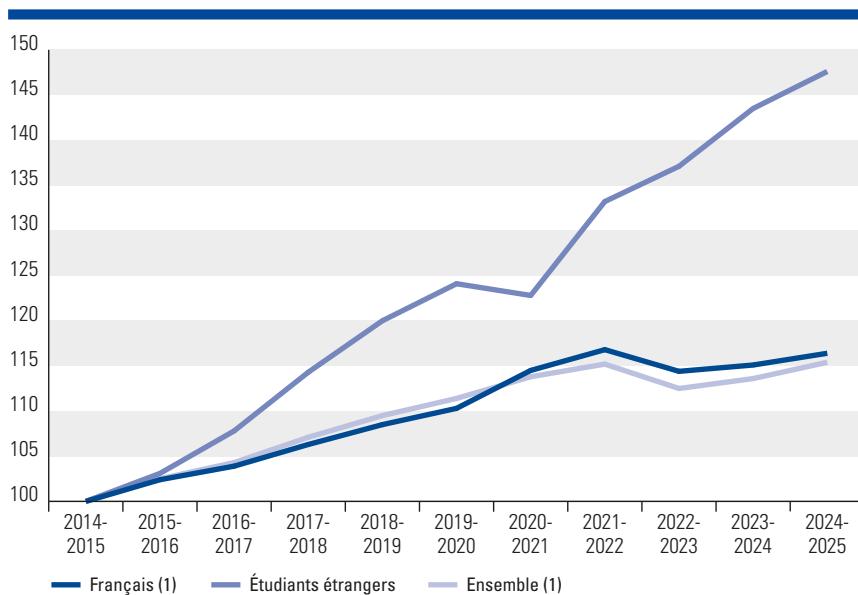
ou la discipline observée. À l'université, les étudiants de parents cadres et professions intellectuelles supérieures sont plus nombreux dans les disciplines de santé et les formations d'ingénieurs (respectivement 47,8 % et 48,6 %) que dans les disciplines de lettres et d'économie (respectivement 28,8 % et 30,7 %).

De la même façon, la composition sociale varie selon le cursus d'inscription des étudiants à l'université : la part d'étudiants de parents cadres augmente avec le niveau de formation alors que celle de parents d'ouvriers diminue. En licence, 31,1 % des étudiants ont un parent cadre, contre 42,1 % en master et 41,6 % en doctorat. Pour les étudiants de parents ouvriers leurs proportions dans ces trois cursus sont respectivement de 10,1 %, 6,3 % et 3,9 %.

## Le taux d'étudiants boursiers sur critères sociaux le plus bas depuis 12 ans

En 2024-2025, 662 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS ; *annexe 5*), soit une baisse de 2,6 % par

**GRAPHIQUE 7 - Évolution des effectifs étudiants français et étrangers depuis 2014, base 100 en 2014**



1. Hors étudiants en STS en apprentissage, pour lesquels la nationalité est mal renseignée.

Champ : France

Source : SIES-MESRE / Système d'information SISE, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA de la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

rapport à l'année précédente. 35,8 % des étudiants inscrits dans une formation habilitée par le MESRE à recevoir des boursiers, sont concernés par cette aide, soit le taux le plus faible depuis 12 ans (-1,5 point sur un an).

Comme les années précédentes, les établissements publics accueillent une part deux fois plus importante de boursiers sur critères sociaux (38,9 %) que les établissements privés (18,8 %). Plus d'un étudiant sur deux en STS et formations assimilées hors apprentissage est boursier (52,5 %), soit deux fois plus qu'en CPGE (26,4 %) et cinq fois plus qu'en école de commerce, de gestion et de vente (10,3 %). À l'université, 38,7 % des étudiants bénéficient d'une bourse.

Les boursiers inscrits en STS et formations assimilées hors apprentissage se distinguent également par une plus forte proportion d'échelons élevés : quatre sur dix (41,5 %) relèvent des échelons 5 à 7<sup>2</sup>, soit

deux fois plus que dans les écoles d'ingénieurs hors université (21,1 %).

## Les étudiants étrangers en France

À la rentrée 2024, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur français est estimé à 432 500 étudiants, soit 14,7 % de la population étudiante<sup>3</sup>. Les trois quarts d'entre eux (76,1 %) sont issus d'une mobilité internationale (*encadré Sources, champ et définitions*). La part d'étudiant étranger progresse de 4,1 points sur un an. Cette évolution est similaire à celle observée à la rentrée 2019 (*graphique 7*).

2. Ce sont les échelons qui permettent de percevoir les niveaux de bourse les plus élevés.

3. Ces informations sont calculées hors STS en apprentissage pour lesquels l'information sur la nationalité est mal renseignée.

Un étudiant sur quatre inscrits dans une école de commerce, de gestion et de vente est un étudiant étranger. Leur part est de 16,7 % à l'université, 14,7 % dans les formations d'ingénieurs et 12,9 % dans les écoles normales supérieurs (ENS). Ils sont en plus faibles proportions dans les CPGE et dans les formations médicales et paramédicales, où ils représentent respectivement 5,2 % et 1,2 % des effectifs.

Huit étudiants étrangers sur dix sont en mobilité internationale dans les écoles de commerce, de gestion et de vente, dans les formations d'ingénieurs hors université ainsi qu'à l'université, où ils représentent respectivement 82,7 %, 83,2 % et 77,3 %.

Comparé à la rentrée 2019, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté dans les écoles de commerce, de gestion et de vente (+3,7 points), à l'université (+1,5 point), dans les formations d'ingénieurs hors université (+1,2 point) et dans les CPGE (+1,1 point), tandis qu'elle est restée stable dans les ENS (-0,4 point).

Près d'un étudiant étranger sur trois est inscrit dans un établissement d'Île-de-France (36,5 %), dont 19,5 % dans l'académie de Paris. Ces parts sont en légère hausse par rapport à la rentrée 2019 (respectivement 34,5 % et 18,6 %). Dans les académies de Rennes, Lille, Paris, Poitiers, Clermont-Ferrand, plus de 80 % des étudiants étrangers sont en mobilité internationale. Dans l'académie de Rennes, cette part atteint 83,6 %. À l'inverse, dans les académies de Créteil, La réunion, Corse, Guadeloupe, Guyane et Mayotte, ce taux ne dépasse pas 70 %. Comme pour la population générale, les étudiantes sont majoritaires chez les étudiants étrangers (53,1 %).

**Timothé Beuchon,  
MESRE-SIES**

## Méthodologie

La variation des effectifs d'étudiants entre deux rentrées peut être due à l'évolution de la population en âge de faire des études (« effet démographique ») ou à la fluctuation de l'attrait pour l'enseignement supérieur (« effet scolarisation »). Pour mieux comprendre la part de chaque effet, on utilise les taux de scolarisation et la répartition par âge de la population.

Les taux de scolarisation par âge sont les quotients du nombre de jeunes d'un âge donné scolarisés dans l'enseignement supérieur par l'effectif estimé de la population du même âge. En appliquant les taux observés à la rentrée 2019 à la population de 2024, on obtient un nombre d'étudiants fictifs pour la rentrée 2024.

L'« effet scolarisation » est l'écart entre ce nombre fictif et le nombre d'étudiants effectivement inscrits en 2024. Un « effet scolarisation » positif traduit l'augmentation de la proportion de jeunes d'une génération qui fréquentent l'enseignement supérieur. Cette hausse peut traduire deux phénomènes, éventuellement conjugués : davantage de jeunes obtiennent le baccalauréat et une proportion croissante des nouveaux bacheliers s'engagent dans des études supérieures.

L'« effet démographique » est la différence entre l'évolution du nombre d'étudiants entre les rentrées 2019 et 2024 et cet « effet scolarisation ».

## Pour en savoir plus

- Beuchon T., «[Les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en 2024-2025](#)», Note Flash enseignement supérieur et recherche n°17, SIES-MESRE, juillet 2025.
- Bodelin L., «[Les effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale en 2024-2025](#)», Note Flash enseignement supérieur et recherche n° 22, SIES-MESRE, septembre 2025.
- Fourré M., «[Les boursiers sur critères sociaux en 2024-2025](#)», Note Flash enseignement supérieur et recherche n° 23, SIES-MESRE, septembre 2025.
- Létroublon C., «[Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2024-2025](#)», Note flash enseignement supérieur et recherche n° 11, SIES-MESRE, juin 2025.
- Lhuillier F., «[Prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur – Rentrée 2025 et 2026](#)», Note Flash enseignement supérieur et recherche n° 25, SIES-MESRE, octobre 2025.
- Lièvre A., «[Les effectifs en classes préparatoires aux grandes écoles à la rentrée 2024-2025](#)», Note Flash enseignement supérieur et recherche n° 03, SIES-MESRE, février 2025.
- Lièvre A., «[Les effectifs des inscriptions en section de technicien supérieur sous statut scolaire en 2024-2025](#)», Note Flash enseignement supérieur et recherche n° 04, SIES-MESRE, février 2025.
- Marlat D. et Nait-Ighil L., «[Effectifs universitaires en 2024-2025](#)», Note flash enseignement supérieur et recherche n° 09, SIES-MESRE, juin 2025.
- Marlat D. et Nait-Ighil L., «[Etudiants inscrits en BUT en 2024-2025](#)», Note flash enseignement supérieur et recherche n° 10, SIES-MESRE, juin 2025.
- Thao Khamsing W., «[L'apprentissage dans l'enseignement supérieur en 2024](#)», Note flash enseignement supérieur et recherche n° 21, SIES-MESRE, septembre 2025
- [Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche](#), DEPP-SIES, 2025

Sites internet :

[Statistiques et analyses | enseignementsup-recherche.gouv.fr](#)

## Sources, champs et définitions

### Sources

SIES-MESRE / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP et le SIES, enquête SIFA de la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Insee, Recensement de la population, Estimations de population, données au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Champ de l'étude

Ensemble des inscriptions dans un établissement d'enseignement supérieur (hors inscriptions simultanées en licence et CPGE) de France, c'est-à-dire de France métropolitaine et DROM, y compris Mayotte depuis 2011. Les établissements de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, qui accueillent 9 500 étudiants en 2024-2025, ne sont pas inclus dans le champ de l'étude.

### Grands ensembles : grands établissements (GE) et établissements expérimentaux (EPE)

Depuis 2019-2020, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décret, en application de l'ordonnance du 12 décembre 2018 sur les établissements publics expérimentaux (EPE). Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces universités expérimentales. Cette évolution implique un double chiffrage du nombre d'inscriptions selon le périmètre retenu, le contour historique (périmètre strict) ou le nouveau (périmètre incluant les membres non universitaires des EPE). Le contour des EPE n'a pas évolué entre 2022 et 2023. L'université Paris Sciences Lettres n'est

plus un établissement public expérimental depuis 2022, mais un grand établissement dont les établissements membres et composantes gardent leur personnalité morale. Pour prendre en compte à la fois cette situation et les EPE, nous parlons de «grands ensembles» ou de «grands ensembles universitaires».

### Nouveaux entrants en université

Un étudiant est considéré comme nouvel entrant s'il s'inscrit pour la première fois en première année de cursus licence (y compris BUT), qu'il soit nouveau bachelier de l'année ou non. Les nouveaux entrants en première année de cursus licence à l'université sont soit des nouveaux bacheliers (85 %), soit des bacheliers des années antérieures (8 %) reprenant leurs études ou inscrits précédemment dans le supérieur hors universités, soit des étudiants dispensés du baccalauréat (7 %).

### Origine sociale des étudiants

L'information sur la catégorie socioprofessionnelle n'étant pas disponible en qualité suffisante pour tous les étudiants étrangers, les résultats ne portent que sur les étudiants de nationalité française. Les pourcentages sont calculés hors étudiants dont l'origine sociale est inconnue pour faciliter les comparaisons entre formations. L'origine sociale est approchée via la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles PCS 2020; la PCS du parent 1 est utilisée, ou à défaut celle du parent 2.

### Étudiants étrangers

Un étudiant est considéré comme étudiant étranger lorsque sa nationalité n'est pas française. Parmi les étudiants étrangers, ceux venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études supérieures sont appelés **étudiants étrangers en mobilité internationale**. Ils correspondent aux étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger.